



ASSOCIATION POUR LA VERITE SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER née BOUNIOL

Le mot du Président

Depuis la première assemblée générale de l'ASSOPH, le 4 juin, le traitement judiciaire du dossier en France et en Irlande a connu une évolution significative. L'exhumation du corps de la victime, décidée par le juge P. Gachon, à des fins d'analyses approfondies, a eu un retentissement médiatique important dans les deux pays. Il s'est accompagné d'un appel à témoins en Irlande et d'une demande de coopération effective auprès de la police irlandaise. Cette dernière, dans un communiqué du 11 juillet, a annoncé sa volonté de coopérer avec la justice française. Il n'est pas présomptueux de penser que l'existence et les actions de notre association, forte à présent de plus de 200 adhérents, ont contribué d'une manière essentielle à des développements dont les détails sont apportés dans ce deuxième bulletin.

LES ÉVÉNEMENTS S'ACCÉLÈRENT

- **L'assassinat de Sophie a été évoqué au plus haut niveau**
 - o Des réponses ont été données par les autorités irlandaises aux courriers qui leur ont été adressés
 - o Brian COWEN, le premier Ministre irlandais (le Taoiseach), et Nicolas SARKOZY, le président de la République, ont abordé le sujet lors de leur rencontre du 21 juillet à Dublin (à vérifier)
- **L'enquête redémarre côté français:**
 - o L'exhumation du corps de Sophie Toscan du Plantier a été réalisée à des fins d'expertise et d'analyses ADN très pointues, les résultats, que nous espérons positifs, ne seront pas disponibles avant plusieurs semaines
 - o Les premiers témoignages devant la justice ont été recueillis par le Juge GACHON
- **Les irlandais se disent prêts à coopérer**
 - o La Garda a officiellement signifié son souhait de coopérer avec la justice française, (donner in extenso le communiqué de la Garda ?)
 - o Les commissions rogatoires du Juge GACHON seront exécutées en collaboration avec la Garda (à vérifier)
 - o Le dossier irlandais de l'enquête devrait être communiqué à la justice française, ce qui ouvre enfin à la famille la possibilité d'un accès au dossier
- **des faits nouveaux se produisent en Irlande**
 - o plusieurs témoins irlandais se sont manifestés à la suite de l'appel à témoins lancé par l'ASSOPH en Irlande
 - o le témoin capital Mary Farrell souhaite témoigner auprès de la justice française
 - o le suspect, Ian Bailey, a souhaité contacter, par l'intermédiaire de son avocat, J.P. Gazeau. Il lui a été demandé de s'adresser directement au juge GACHON
 - o la plainte de Ian Bailey contre la Garda a été rejetée: l'enquête interne n'ayant conduit à aucune mise en cause de la police irlandaise dans l'enquête. Le premier témoignage de Mary Farrell, qui avait affirmé avoir reconnu le suspect dans la nuit au voisinage des lieux du crime, s'en trouve revalorisé

Les actions de l'ASSOPH redoublent:

- o Une plainte contre X pour subornation de témoin et faux témoignage est déposée par les familles BOUNIOL et GAZEAU, ainsi que par l'ASSOPH,
- o De nombreuses interviews sont données à la presse irlandaise (Irish Times, The Independent, la télévision RTE, ...) comme française (le Parisien, la Dépêche du Midi, Ouest-France) et de nombreux articles sont parus (Paris-Match, Elle, Libération)

Certains de nos objectifs sont ainsi d'ores et déjà atteints, mais non encore l'essentiel

- o L'association a pour objectif que la vérité soit établie et que justice soit rendue :

C'est notre véritable objectif, et l'ASSOPH se dissoudra quand il sera atteint. A la lumière des derniers événements, l'espoir renaît, et notre énergie redouble.

- o L'association a pour objectif de faire valoir les droits de Sophie Toscan du Plantier en France comme en Irlande

La famille BOUNIOL est reconnue comme partie civile dans l'enquête française. Elle jouit donc de tous les droits reconnus à la famille de la victime par le droit français, et dans la mesure où les autorités irlandaises coopèrent avec la justice française, cet objectif est en voie d'être atteint.

- o L'objectif de l'association est de pousser les autorités à relancer et faire aboutir l'enquête.

Ce point semble désormais acquis suite aux actions engagées par le Juge GACHON et à la déclaration de la Garda Stiochana (la police nationale irlandaise). Cependant nous exigeons toujours des autorités irlandaises, françaises et européennes qu'elles s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire aboutir l'enquête et rendre justice au plus vite.

Les raisons d'une coopération nouvelle

- le redémarrage énergique de l'enquête côté français, faisant suite à l'action de l'ASSOPH et à celle de Maître Dupont-Moretti, en particulier l'exhumation du corps de la victime à des fins d'analyses, remet l'assassinat de Sophie au cœur de l'actualité irlandaise, française et européenne
- les insuffisances, les négligences et le silence des autorités auprès de la famille sont mis en évidence devant les opinions publiques irlandaise et française
- les plus hautes autorités, interpellées par la famille et l'ASSOPH, réagissent publiquement côté irlandais
- la Garda irlandaise, faisant état du rejet de la plainte du suspect la visant pour sa présumée partialité, se déclare dégagée de son obligation de réserve, et se dit prête à coopérer avec la justice française

Pourquoi une plainte pour subornation de témoin et faux témoignage (ATTENDRE avant d'en informer les adhérents)

- Il y a subornation de témoin lorsqu'un acteur directement ou indirectement lié à une affaire pénale prend contact ou fait pression sur un témoin afin qu'il modifie son témoignage ; La subornation de témoin et le faux témoignage qui en découle font l'objet de l'article 434-15 du code pénal.
- Des faits imputables au principal suspect et à son avocat sont, de l'avis de l'ASSOPH, susceptibles de relever d'une subornation de témoin. Ces faits ont été relatés dans des journaux irlandais ou dans les minutes du procès de 2003 intenté par le suspect lui-même contre des journaux.
- La plainte a été déposée avant fin juillet, de manière à éviter une prescription, susceptible de se produire 3 ans après le fait générateur.
- C'est la justice française qui se prononcera sur la recevabilité de cette plainte, qui l'instruira et lui donnera les suites qu'elle jugera nécessaires.

UN APPEL A DONS ET CONTRIBUTIONS EXCEPTIONNELS

Le travail intense de l'ASSOPH, l'appui d'avocats à la famille, la mobilisation de la presse, l'interpellation des plus hautes autorités irlandaises et françaises semblent commencer à produire leur effet.

Nous entrons désormais dans une phase JUDICIAIRE et, avec l'appui de Maître DUPONT-MORETTI pour la famille et de Maître SPILLIAERT pour l'Association, l'ASSOPH se placera au plus près de l'enquête et de l'information.

Cette nouvelle position implique des moyens financiers accrus. C'est pourquoi nous faisons appel aux adhérents pour apporter une contribution complémentaire et exceptionnelle.

Nous vous rappelons l'adresse de l'ASSOPH, à laquelle vous pourrez envoyer vos dons :

ASSOPH, boîte 06, 18 bis rue POPINCOURT, 75011 PARIS

INFORMATION ASSOPH : L'Assemblée Générale d'ASSOPH s'est tenue le mercredi 4 juin 2008 à Paris.

A cette occasion, le Conseil d'Administration a été élu ; Mme Cathy BUBBE (attachée de presse), MM Jean-Antoine BLOC-DAUDE (Ingénieur), Alain TERRAIL (Avocat Général à la Cour de Cassation), Guy PINEAU (Ancien responsable de recherche à l'INA, chargé d'enseignement à Paris 3 Sorbonne Nouvelle) rejoignent ainsi les membres du bureau fondateur. Le compte rendu de la réunion, qui a été adressé à chaque adhérent d'ASSOPH, peut être adressé sur demande auprès de l'ASSOPH.

Nous reviendrons dans un prochain Bulletin des adhérents sur la réunion de l'Assemblée Générale et sur la composition du Conseil d'administration. Nous reviendrons également sur le Bureau d'ASSOPH, élu le 24 juin par les membres du Conseil d'Administration présents.